

TM 9-2800

(French)

**RESERVE A L'USAGE DU PERSONNEL
MILITAIRE**

MINISTERE DE LA GUERRE

MANUEL TECHNIQUE

⌘

**VEHICULES AUTOMOBILES
MILITAIRES**

25 Septembre 1943

RESERVE A L'USAGE DU PERSONNEL MILITAIREMANUEL TECHNIQUE }
No. 9-2800 }MINISTERE DE LA GUERRE
WASHINGTON, 25 SEPTEMBRE, 1943.**VEHICULES AUTOMOBILES
MILITAIRES**

Etabli sous la direction du chef de l'Ordnance

INTRODUCTION

	Pages
CHAPITRE I. Ambulances -- - ----	6-13
II. Véhicules amphibies - (non publié)	
III. Véhicules blindés - - - - -	14 17
IV. Véhicules de transport de matériel et de personnel	18-15
V. Véhicules de commandement -	46-65
VI. Motocyclettes -- - - -	66 89
VII. Véhicules touristes - -	90-115
VIII. Véhicules de reconnaissance - -	114 117
IX. Affûts auto-moteurs d'artillerie	118 161
X. Semi-remorques	162 217
XI. Chars -	218-297
XII. Tracteurs	298 377
XIII. Remorques -	378-453
XIV. Camions --- -- - - -	454-713
XV. Tracteurs routiers	714-757
XVI. Divers -	758 789

VEHICULES AUTOMOBILES MILITAIRES

1. Objet et portée.—*a.* Ce manuel a pour but de donner aux unités et services les utilisant, la description et l'illustration des véhicules automobiles militaires, ainsi que les données relatives aux moyens de transport qu'offrent ces véhicules.

b. Etant donné les variations existant dans les spécifications de véhicules d'un même modèle et dans la fabrication même, les renseignements que contient ce manuel sont plutôt d'ordre général que particulier et ne peuvent guère être utilisés dans des buts techniques.

Les chiffres publiés proviennent de sources sûres et peuvent être considérés suffisamment précis pour répondre aux besoins des services de transport. Les renseignements nécessaires pour l'entretien proprement dit devront être tirés directement du manuel technique publié pour le véhicule en question.

c. Ce manuel est une première édition. Une édition révisée, de portée plus étendue, comprenant davantage de renseignements pour les services qui utilisent ces véhicules, sera publiée ultérieurement. Le personnel intéressé est prié de prendre connaissance de ce manuel et de signaler toutes erreurs ou omissions, ainsi que toutes suggestions susceptibles d'en améliorer la portée et la rédaction, directement à la *Military Publications Section, Office of the Chief of Ordnance, Pentagon Building, Washington, D. C., U. S. A.*

2. Matières et classification adoptée dans ce manuel.—Les véhicules décrits dans ce manuel sont ceux qui sont le plus généralement employés par les différentes armes et les différents services. Les désignations de groupes sont les suivantes :

Chapitre 1—Ambulances.—Véhicules conçus pour le transport des malades et des blessés ou destinés à ce transport.

Chapitre 2—Véhicules amphibies.—(Non compris dans cette première édition). Véhicules conçus principalement pour des opérations amphibies.

Chapitre 3—Véhicules blindés.—Véhicules blindés, sur roues, conçus principalement pour le transport du personnel ou pour les opérations de reconnaissance.

Chapitre 4—Véhicules de transport de personnel et de matériel.—Véhicules à chenilles ou semi-chenilles, ou véhicules à transformation, conçus pour les transports dans la zone de combat.

Chapitre 5—Véhicules de commandement.—Véhicules destinés principalement à l'usage des commandants et de l'état-major des unités en campagne.

Chapitre 6—Motocyclettes.—Véhicules conçus pour être utilisés les agents de liaison ou pour le contrôle de la circulation ou destinés à ces usages.

Chapitre 7—Véhicules touristes.—Véhicules destinés au transport de passagers.

Chapitre 8—Véhicules de reconnaissance.—Véhicules blindés, sur roues, destinés principalement au transport du personnel ou aux opérations de reconnaissance.

Chapitre 9—Affûts auto-moteurs d'artillerie.—Véhicules à moteur, sur roues ou à chenilles, construits spécialement pour servir d'affûts aux pièces d'artillerie.

Chapitre 10—Semi-remorques.—Remorques sur roues, reposant sur le châssis d'un tracteur routier et fixées à celui-ci au moyen d'un dispositif spécial dit de cinquième roue. Ces semi-remorques peuvent être décrochées du tracteur à volonté.

Chapitre 11—Chars.—Véhicules blindés à chenilles, destinés au combat.

Chapitre 12—Tracteurs.—Véhicules destinés principalement au remorquage.

Chapitre 13—Remorques.—Véhicules sans puissance motrice, mais munis de barres d'attelage ou de timons permettant l'accrochage à des camions ou à d'autres véhicules munis de crochets d'attelage.

Chapitre 14—Camions.—Véhicules à moteur, destinés principalement au transport de matériel. Ils peuvent être employés pour le transport du personnel ou pour le remorquage.

Chapitre 15—Tracteurs routiers.—Véhicules à moteur, munis d'un dispositif d'attelage dit de cinquième roue et destinés à remorquer des semi-remorques.

Chapitre 16—Véhicules divers.—Véhicules n'appartenant d'une manière définie à aucune des catégories précédentes.

Chaque désignation de groupe de véhicules constitue un chapitre de ce manuel et est numéroté comme il est indiqué ci-dessus. Ainsi, toutes les ambulances seront groupées dans le chapitre I, tous les véhicules blindés dans le chapitre III et ainsi de suite.

On a consacré deux pages, l'une en regard de l'autre, à chaque véhicule. Dans chaque chapitre, les véhicules sont classés par ordre de poids, en commençant par le plus léger, ou par ordre de numéro de modèle.

3. Classification.—Les véhicules de ce manuel sont classés de la manière suivante:

a. Les *Standard Vehicles* (Véhicules Standard) sont les véhicules les plus perfectionnés et les plus satisfaisants, adoptés par le Ministère de la Guerre; ils sont commandés de préférence pour répondre aux demandes de matériel.

VEHICULES AUTOMOBILES MILITAIRES

b. Les *Substitute Standard Vehicles* (Véhicules Standard de Substitution) sont ceux qui n'ont pas les caractéristiques militaires requises en tant que Véhicules Standard, auxquels ils peuvent, cependant, être substitués. En général, on ne peut employer ces véhicules ni en disposer pour répondre aux demandes de matériel; mais, on pourra, en cas de besoin, en commander pour compléter la livraison de Véhicules Standard.

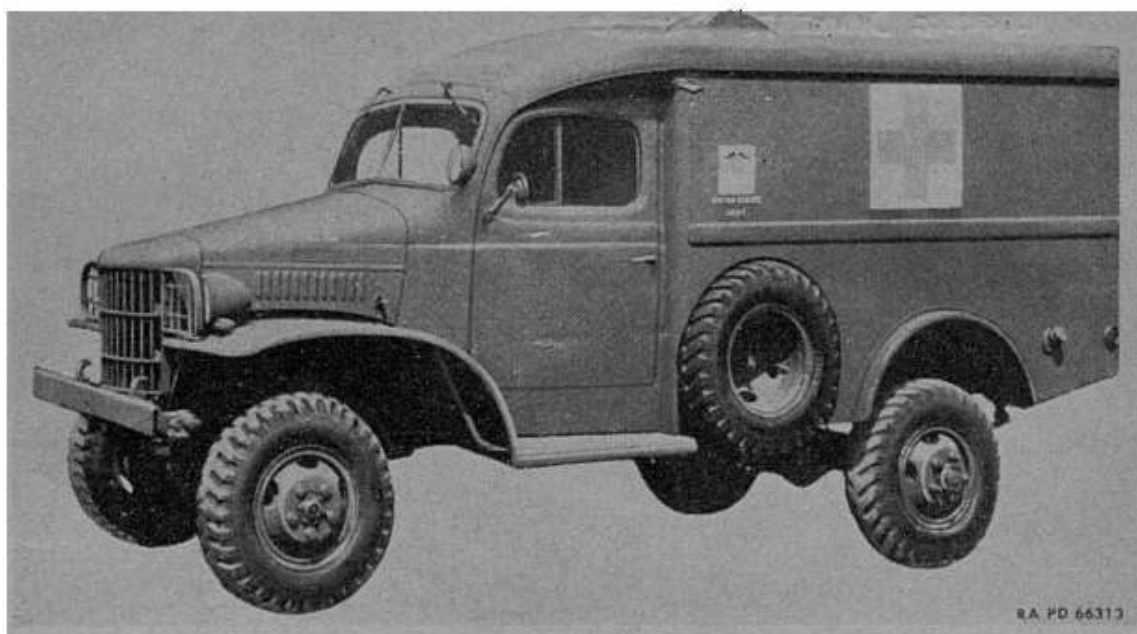
c. Les *Limited Standard Vehicles* (Véhicules Standard Limités aux stocks existants) sont ceux dont les caractéristiques militaires ne sont pas aussi satisfaisantes que celles des Véhicules Standard (auxquels ils peuvent, cependant, être substitués) et qui sont en cours d'utilisation ou disponibles pour répondre aux demandes de matériel. Des ensembles principaux complets ne seront pas fabriqués à nouveau; mais, on pourra se procurer des pièces faisant partie de ces ensembles, ainsi que des éléments pouvant les compléter, même s'il s'agit d'éléments de standard limité, pour maintenir en bon état de fonctionnement les ensembles principaux complets.

Ambulance, 1/2 tonne, à 4 roues motrices

Constructeur: DODGE Modèle: WC-9, WC-18, WC-27 Année: 1941

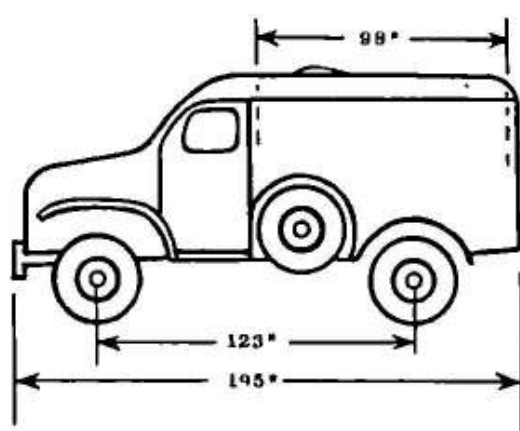
Manuels techniques: TM 10 1442, 10-1443

SNL G-505

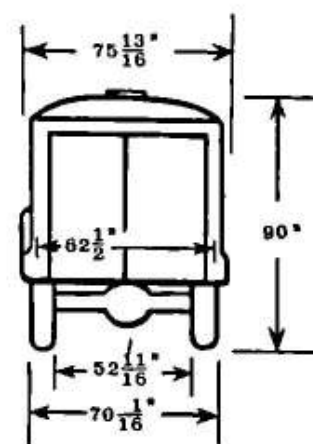


Classification: Standard limité.

Emploi: Transport de malades et de blessés.



*98" = 248 cm
 123" = 312 cm
 195" = 495 cm



75¹³/₁₆" = 192 cm 52¹/₁₆" = 134 cm
 62¹/₂" = 159 cm 70¹/₁₆" = 178 cm
 90" = 229 cm

*Ce signe " signifie: inch (25,4 mm).

VEHICULES AUTOMOBILES MILITAIRES

CHAPITRE I
AMBULANCES

Ambulance, 1/2 tonne, à 4 roues motrices

Armement	-
Affûts	-
Equipage	2
Empattement	312 cm
Dimensions hors tout	
Longueur	495 cm
Largeur	192 cm
Hauteur	229 cm
pouvant être réduite à	-
Dimensions intérieures de la carrosserie	
Longueur	248 cm
Largeur	159 cm
Hauteur de panneau	-
Voie	-
Distance entre bords intérieurs des pneus ou chenilles arrière	134 cm
Distance entre bords extérieurs des pneus ou chenilles arrière	178 cm
Distance du centre de l'axe avant au centre de l'axe du premier boggie arrière	-
Distance entre les centres d'axe de boggie arrière	-
Dimensions pour expédition (non en caisse)	
Surface	9,54 m ²
Cubage	
maximum	21,78 m ³
avec capote baissée	-
Poids sur route, sans le personnel	
Net	2.422 kg
Utile	454 kg
Brut	2.876 kg
Pression sur le sol	kg cm ²
Garde au-dessus du sol (minimum)	23 cm

Ambulance, 1/2 tonne, à 4 roues motrices. (Suite.)

Profondeur normale de gué franchissable	81 cm
Pente maximum pouvant être parcourue	54%
Angle d'approche (degrés)	62 1/2°
Angle de départ (degrés)	30°
Capacité de franchissement de tranchée	
Rayon de virage	
Gauche	823 cm
Droit	823 cm
Régime maximum permis par le régulateur	3.100 t/m
Vitesse correspondant au régime maximum	89 km/h
Consommation (routes dures)	
Avec charge remorquée (litres aux 100 km)	23,5
Sans charge remorquée (litres aux 100 km)	19,6
Rayon d'action	400 km
Contenances en litres:	
Réservoir à carburant	94,6
Dispositif de refroidissement	16
Carter du moteur	4,7
Réservoir d'huile	
Boîte de vitesses	2,8
Différentiel de char	
Commande finale (par unité)	
Boîte auxiliaire	1,9
Pont avant	2,1
Pont arrière	2,1 chacun
Boîtier de direction	0,2
Dispositif de freinage	Suivant les besoins
Moteur	
Marque	Dodge
Modèle	T-207, 211, 215
Type	En ligne, 6 cylindres, 4 temps
Cylindrée	3,56 litres
Carburant	Essence, 70° octane
Dispositif de refroidissement	
Type	Liquide
Nombre de points de vidange	2
Système électrique	
Allumage (type)	Batterie
Batteries (nombre)	1
Volts (par unité)	6

VEHICULES AUTOMOBILES MILITAIRES

Ambulance, 1/2 tonne, à 4 roues motrices. (Suite.)

Freins (de service normal)

Type----- Hydraulique

Pneus

Dimensions----- 7.50-16

Nombre de plis----- 8

Pression recommandée----- 2,8 kg/cm²

Nombre de rechange----- 1

Capacité du treuil-----

Renseignements complémentaires: Le moteur WC-18, dont les numéros de moteur sont supérieurs au n° 42.001, a une cylindrée de 3,78 litres. Pente maximum pouvant être parcourue avec ce moteur: 58,6%.

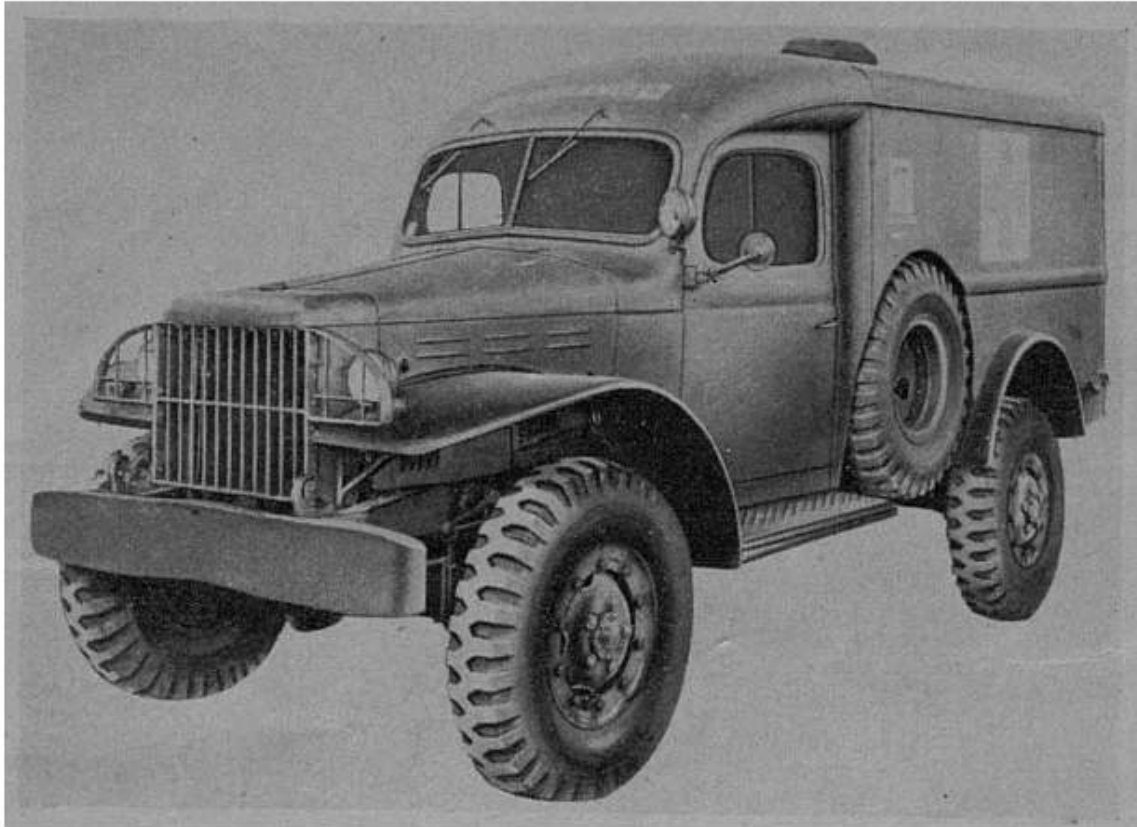
Ambulance, $\frac{3}{4}$ de tonne, à 4 roues motrices

Constructeur: DODGE Modèle: WC-54

Année: 1942-43

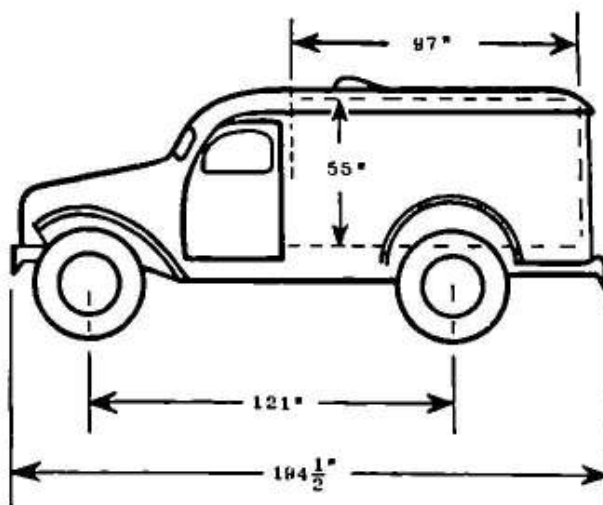
Manuels techniques: TM 10-1531, 10-1530

SNL G-502

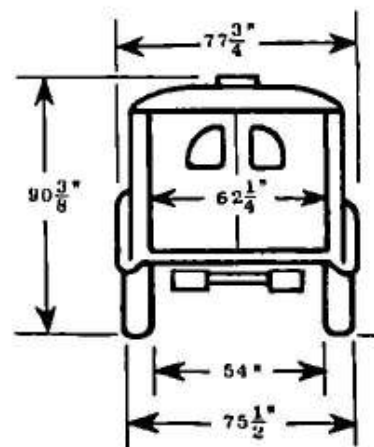


Classification: Standard.

Emploi: Transport de malades et de blessés.



97" = 246 cm	55" = 140 cm
121" = 307 cm	194 1/2" = 493 cm



77 3/4" = 198 cm	90 3/8" = 229 cm
62 1/4" = 158 cm	75 1/2" = 192 cm
54" = 137 cm	